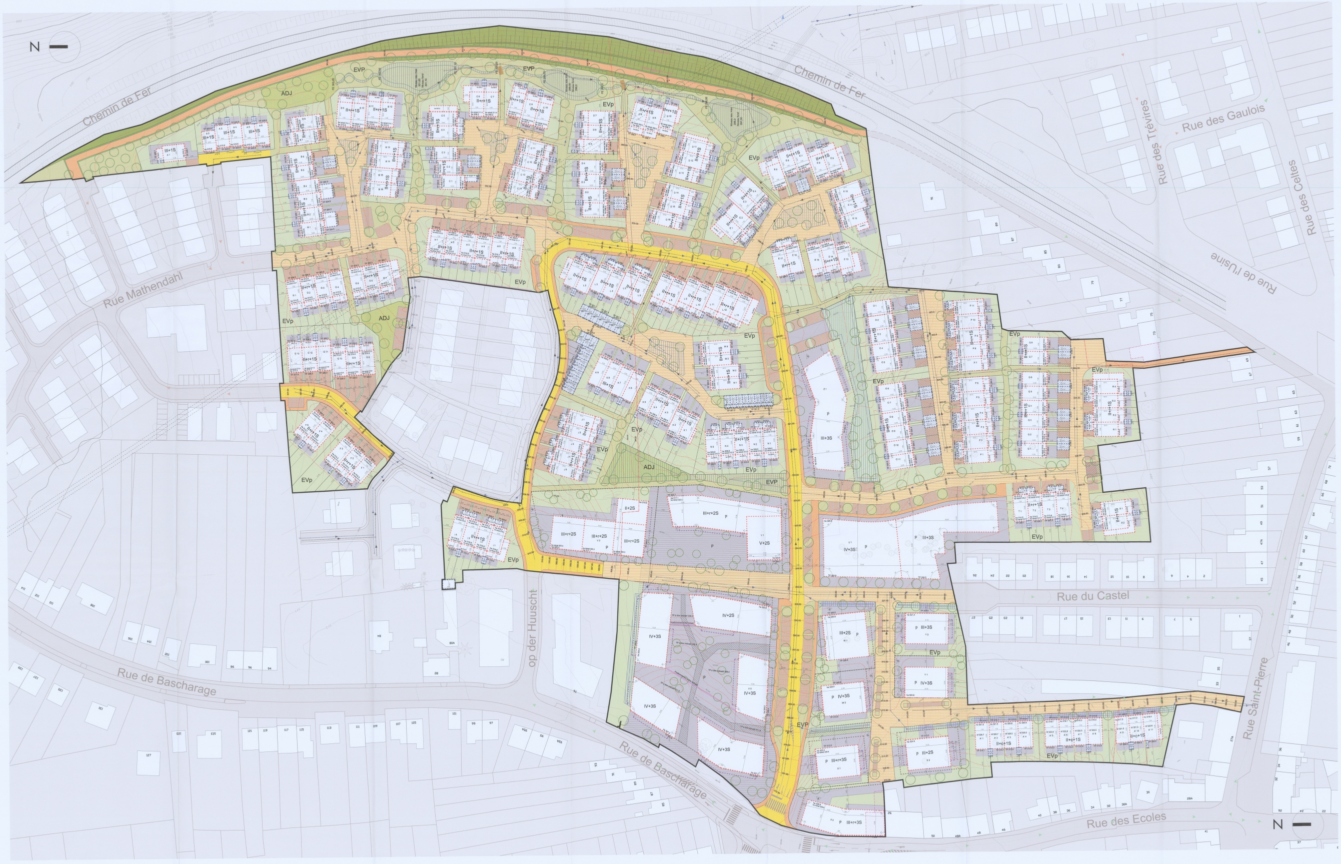

TRACE FOND DE PLAN GENERAL

trait pour dessiner le fond de plan, les voiries et autres

COTATION

4.10

LEGENDE

LOT - ILOT		surface du lot / ilot (ares)	
surface d'emprise au sol (m²) MIN	surface d'emprise au sol (m²) MAX	surface constructible brute (m²) MIN	surface constructible brute (m²) MAX
surface du scellement au sol (m²) MAX	type, disposition et nombre de construct.	type et nombre de logement MIN	type et nombre de logement MAX
type de toiture	hauteur des constructions (m)	nombre de niveaux MIN	nombre de niveaux MAX

Délimitation du PAP et des zones du PAG

délimitation du PAP
Délimitation des zones différentes au PAG

Courbes de niveau

terrain existant
terrain remodelé

Nombre de niveaux

I,II,III,... nombre de niveaux pleins
+1,2,... R nombre d'étages en retrait
+1,2,... C nombre de niveaux sous combles
+1,2,... S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

hc-x hauteur maximale à la corniche
ha-x hauteur maximale à l'acrotère
hf-x hauteur maximale à le faîte

Type et disposition et nombre des constructions

oc constructions en ordre contigu
onc constructions en ordre non contigu
x-mi maison isolée
x-mj maison jumelée
x-mb maison en bande

Type et nombres de logements

x-u x logements de type unifamilial
x-b x logements de type bifamilial
x-c x logements de type collectif

Forme des toitures

tp toiture plate
tx(y%-z%) toiture à versants, degré d'inclinaison
←→ orientation de faîte

Gabarit des immeubles (plan/coupes)

alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
alignement obligatoire pour dépendance
limite de surfaces constructibles pour dépendance
limite de surfaces constructibles pour constructions souterraines
limite de surfaces constructibles pour avant corps

Délimitation des lots/ilots

Lot projeté
Ilot projeté
Terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

min x % Pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
x % y % Pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
x % Pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

EVp espace vert privé
EVP espace vert public
ADJ aire de jeux
espace extérieur pouvant être scellé
voie de circulation motorisée
espace pouvant être dédié au stationnement
chemin piéton, piste cyclable, zone piétonne
voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murêt

○ ⊙ arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
haie projeté /haie à conserver
muret projeté / muret à conserver

Servitudes

servitude de type urbanistique
servitude écologique
servitude de passage
élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
canalisation pour eaux pluviales
canalisation pour eaux usées
fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

emprise destinée à l'extention de la future voirie
Bâtiment existant à démolir
possibilité d'accès parking souterrain
P parking souterrain
carport
garage
Armoire de rangement
Mur de soutènement
Espace vert - Merlon
Pergolas
Ligne haute tension à supprimer

canalisation pour eaux mixtes
canalisation pour eaux pluviales - Existant
canalisation pour eaux usées - Existant
canalisation pour eaux mixtes - Existants
arbres - Existant
haies - Existant
alignement de conifères - Existant

Modification	Rev.	Date
Modification suite à l'avis du ministère du 29 mai 2015 Réf N° 17325/34C	9	03-07-15
Mise à jour lot U1	8	13-11-14
Mise à jour terrasse bâtiment F1	7	30-07-14

Référence: 17473/34C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 28.01.2016
Le Ministre de l'Intérieur
Dan Kersch

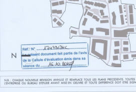

Réf.: N° 17473/34C
Le présent document fait partie de l'avis de la Cellule d'évaluation émis dans sa séance du 15.10.2015

N.B.: CHAQUE NOUVELLE REVISION ANNULE ET REMPLACE TOUS LES PLANS PRECEDENTS. TOUTES LES COTES SONT A VERIFIER PAR L'ENTREPRISE OU BUREAU D'ETUDE AVANT MISE EN OEUVRE ET TOUTE DIFFERENCE DOIT ETRE SIGNALEE SANS DELAI A L'ARCHITECTE.

Maître de l'ouvrage:
INTEGRA INVESTMENT s.a.
Z.I. Rohlach
L-5280 SANDWEILER

Maître de l'ouvrage délégué:
TRACOL IMMOBILIER s.a.
Z.I. Rohlach
L-5280 SANDWEILER

Projet:
PAP MATHENDAHL 2,3,4 & 5

Titre:
PAP PARTIE GRAPHIQUE (1/5)

jim clemes
ARCHITECTURE DESIGN JIM CLEMES s.a.
L-4251 ESCH-SUR-ALZETTE
552396 MAIL: info@clemes.lu

Plan N°:	Axe:
1440-01_01-IM-500	---
Date: 03-07-2015	Rev N°: 9
	Echelle: 1/ 500